



**CONVENTION TRIPARTITE POUR LA CREATION D'UNE FRESQUE PARTICIPATIVE
SUR LE POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES
AU LIEU-DIT « LE PONT-PLAT » à QUESTEMBERT.**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le SIAEP de la Région de Questembert, représenté par M. Raymond HOUEIX, dûment habilité par délibération du Comité Syndical du 29 juin 2023, et désigné dans le texte qui suit par « Le SIAEP »,

Et :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, représenté par M. Patrice LE PENHUIZIC, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du XXXXXX, et désigné dans le texte qui suit par « le CIAS »,

Et :

La Commune de Questembert, représentée par M. Boris LEMAIRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du XXXXXX, et désigné dans le texte qui suit par « La Commune »,

IL A ÉTÉ CONVENU :

I. Le contexte

Le SIAEP est propriétaire et gestionnaire d'un ouvrage dit « bassin tampon et poste de refoulement des eaux usées » au lieu-dit le Pont Plat, à Questembert, situé à proximité immédiate du bois et de la promenade piétonne du Tohon et du bois de Saint-Martin.

Cet ouvrage a fait l'objet de tags sauvages, peu esthétiques. Le SIAEP souhaite remplacer ces tags par une fresque murale professionnelle, contribuant à agrémenter ce lieu de promenade publique.

Il a donc été convenu que le SIAEP missionne la Maison des Jeunes, service enfance-jeunesse du CIAS, pour réaliser un graff sur cet ouvrage. Cela contribuera à agrémenter le lieu.

La réalisation du graff impliquera la population locale (riverains et jeunes) et pourra être l'occasion d'un moment festif et d'animation sur la Commune.

Cette activité créera également l'opportunité pour le SIAEP de communiquer auprès des Jeunes sur l'utilité du bassin-tampon, et plus largement sera l'occasion de sensibiliser les jeunes et les riverains sur la gestion de l'eau potable et le traitement des eaux usées par le service public.

II. **Prestation – Calendrier**

Le graff sera donc à réaliser sur tout le pourtour de l'ouvrage par A4 CREATION 4, et en partenariat avec des jeunes encadrés par le service intercommunal « enfance-jeunesse ».

L'intervention est prévue sur 3 jours fin juin / début juillet 2023, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Une commande a été passée par l'exploitant délégataire du SIAEP pour l'assainissement collectif sur Questembert, VEOLIA, auprès d'une entreprise de peinture pour la « mise à blanc » du bâtiment préalablement à la réalisation de la fresque. Il conviendra que le CIAS s'assure au préalable que la mise à blanc des murs a pu être réalisée comme convenu la semaine précédente (intervention prévue du 21 au 23 juin 2023).

Au cas où les conditions nécessaires ne seraient pas réunies à ces dates pour la réalisation de la fresque, les parties conviennent que cette prestation, en mode collaboratif avec les Jeunes, serait seulement différée à d'autres dates à convenir entre les parties, mais que toutes les autres dispositions de la présente, tant organisationnelles que financières, resteraient inchangées.

III. **Coût du projet – Financement - Paiement**

Le SIAEP passe commande de la prestation auprès du graffeur professionnel « A4 CREATION » sise au 23 rue de Bilaire à Saint-Avé (56890), pour un montant de 3 512€ TTC (voir devis joint à la présente convention), et règlera l'intégralité de la facture.

Il est convenu que la Commune prenne en charge une quote-part, à hauteur de 800 €. Après la réalisation de la prestation, le SIAEP émettra un avis de somme à payer de 800€ à son encontre.

Le SIAEP garde à sa charge le reliquat, à savoir 2 712€ TTC.

La Maison des Jeunes se charge d'organiser, à ses frais et en mobilisant ses propres moyens, une activité, qu'elle propose aux jeunes de 14 à 17 ans, consistant pour eux à participer à la conception de l'illustration et à la réalisation de la fresque murale

Etabli en trois exemplaires à QUESTEMBERT, le

Pour le SIAEP,

Le Président,

Pour le CIAS,

Le Président,

Pour la Commune,

Le Maire,

Raymond HOUËIX

Patrice LE PENHUIZIC

Boris LEMAIRE